CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E121938** **VALABLE JUSQU'AU** **03/02/2027**

ÉDITÉ LE **18/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1986
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 13/09/2023
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN

Siret : **338 837 842 00032**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 2101648

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000007390450604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000007390450604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : **COUVERTURE PLOMBERIE TRADITIONNELLE EST**
Sigle : SARL CPTE
RUE DU PETIT PARC
CENTRE DE LA FONTAINE
77150 LESIGNY

Téléphone : 01 60 02 11 15 **Fax :**
Portable : 06 60 69 46 31

Site Internet : cpte.fr
E-mail : rigault.c@cpte.fr

Responsabilité légale :
RIGAULT PIERRE-JEAN PRÉSIDENT / RIGAULT CAROLE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	10/09/2026
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	17/11/2026
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	10/09/2026
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	09/09/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	17/11/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/11/2026 13:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.